

## **Soins de Santé**

Circulaire OA n° 2020/144 du 19 mai 2020

3910/1789

## **Tarifs ; prestations temporaires dans le contexte du Covid-19.**

Suite à :

- la publication de l'arrêté royal n° 20 (Moniteur belge du 19 mai 2020) portant des mesures temporaires dans la lutte contre la pandémie COVID-19 et visant à assurer la continuité des soins en matière d'assurance obligatoire soins de santé,
- l'approbation par le Comité de l'assurance de l'INAMI (consultation écrite du 14-5-2020) d'un avenant à la convention entre le Comité de l'assurance soins de santé de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité et le réseau santé mentale adultes XXX (107) relative à la création d'une offre de soins de psychologie de première ligne dans la zone d'activités du réseau,

vous trouverez ci-après les rétributions pour les prestations temporaires.

Certaines prestations sont effectuées à distance, sans contact physique.

Ces prestations sont reprises sous le point « 1. Rétributions pour les prestations à distance sans contact physique, dans le cadre de la crise du COVID-19 - à partir du 14-03-2020 ».

Pour la prestation séance TCC par communication vidéo des psychologues (788970 et 788981), il y a des règles spécifiques pour le tarif et le ticket modérateur.

Certaines prestations sont effectuées avec contact physique.

Ces prestations sont reprises sous le point « 2. Rétributions pour les prestations avec contact physique, dans le cadre de la crise du COVID-19 ».

En outre, un point « 3. Rétributions pour les tests de dépistage du coronavirus, dans le cadre de la crise du COVID-19 » a été ajouté.

La date d'application de ces prestations est indiquée au dessus de chaque tableau.

Le Fonctionnaire Dirigeant,

M. Daubie  
Directeur général a.i.

Annexes :

[V7 - Tarieven-COVID-19-circ oa](#)

# 1. Rétributions pour les prestations à distance sans contact physique, dans le cadre de la crise du COVID-19 - à partir du 14-03-2020

Numéro de code	Libellé	Honoraires	Intervention	
			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel

## 1.a) applicables à partir du 14-03-2020

Médecins							
101990	N	10	2,000000	Avis en vue du triage COVID-19	20,00	20,00	20,00
101135	N	10	2,000000	Avis en vue de la continuité des soins	20,00	20,00	20,00
101835	N	10	2,000000	Avis en vue du triage COVID-19 pendant le service de garde organisé de médecins généralistes	20,00	20,00	20,00
101872	N	10	2,000000	Avis en vue de l'orientation urgente éventuelle d'un patient vers une équipe mobile 2a ou le service d'urgences psychiatriques	20,00	20,00	20,00
101894	N	22,50	2,000000	Séance d'une durée de 30 minutes minimum, sans présence physique, en vue d'un diagnostic psychiatrique ou d'un traitement psychothérapeutique	45,00	45,00	45,00
101916	N	35	2,000000	Séance d'une durée de 45 minutes minimum, sans présence physique, en vue de la poursuite d'un traitement psychothérapeutique débuté avant les mesures gouvernementales	70,00	70,00	70,00
101931	N	48	2,000000	Séance d'une durée de 60 minutes minimum en vue d'une thérapie de médiation d'un enfant ou adolescent de moins de 18 ans avec la participation d'un ou plusieurs adultes assurant l'éducation et l'encadrement quotidien, sans présence physique	96,00	96,00	96,00
101953	N	26	2,000000	Concertation, sans présence physique, entre le médecin et le psychologue ou l'orthopédaogogue, au sujet du traitement ambulatoire d'un patient âgé de moins de 18 ans	52,00	52,00	52,00
101975	N	100	2,000000	Séance d'une durée de 120 minutes minimum en vue d'une évaluation psychiatrique approfondie et individuelle d'enfant ou d'adolescent de moins de 18 ans, sans présence physique, sur prescription du médecin traitant, avec rédaction du dossier et du rapport	200,00	200,00	200,00
101791	N	25	2,000000	Séance d'une durée de 45 minutes minimum, sans présence physique, en vue d'assurer le suivi d'enfants, d'adolescents ou de jeunes adultes de moins de 23 ans présentant des troubles neurodéveloppementaux (trouble du spectre de l'autisme, trouble déficitaire de l'attention / hyperactivité, déficience intellectuelle) associés à des troubles graves du comportement	50,00	50,00	50,00

**Médecins: Consultation oncologique multidisciplinaire - La COM est autorisée par communication vidéo**

Dentistes							
389012	N	5	4,000000	Avis téléphonique avec renvoi éventuel d'un patient pour lequel une demande de soins a été signalée	20,00	20,00	20,00
389034	N	5	4,000000	Avis téléphonique avec renvoi éventuel d'un patient pour lequel une demande de soins a été signalée, dans le cadre d'un service de garde organisé agréé	20,00	20,00	20,00

Kinésithérapeutes							
518011	M	43	0,930233	Soins à distance via consultation vidéo (forfait hebdomadaire)	40,00	40,00	40,00
518033	M	27	0,925926	Soins à distance via consultation téléphonique (forfait hebdomadaire)	25,00	25,00	25,00

**Logopèdes** Certaines prestations de la nomenclature peuvent être effectuées à distance (conditions : voir texte sur notre site web).  
Celles-ci peuvent être attestées en mentionnant le code nomenclature concerné et également le pseudocode 792433.  
Ce pseudocode indique que la prestation a été effectuée à distance, sans présence physique.

**Sages-femmes** Certaines prestations de la nomenclature peuvent être effectuées à distance (conditions : voir texte sur notre site web).  
Celles-ci peuvent être attestées en mentionnant le code nomenclature concerné et également le pseudocode 792433.  
Ce pseudocode indique que la prestation a été effectuée à distance, sans présence physique.

Diététiciens							
Prestations reprises ci-dessous avec mention du pseudocode 792433 sur l'attestation							
771131	R	17,50	1,181706	Patients diabétiques avec pré-trajet (nomenclature 102852) - pour communication téléphonique ou vidéo d'au moins 30 minutes	20,68	18,62	15,51
794010	R	17,50	1,181706	Patients diabétiques ou patients souffrant d'insuffisance rénale chronique avec pré-trajet - pour communication téléphonique ou vidéo d'au moins 30 minutes	20,68	18,62	15,51

Diabète - éducation							
Prestations reprises ci-dessous avec mention du pseudocode 792433 sur l'attestation							
794415	R	19,71	1,181706	Patients diabétiques avec pré-trajet - pour communication téléphonique ou vidéo d'au moins 30 min	23,29	23,29	23,29
794430	R	19,71	1,181706	Patients diabétiques avec pré-trajet - pour communication téléphonique ou vidéo d'au moins 30 min	23,29	23,29	23,29
794253	R	19,71	1,181706	Patients diabétiques avec prétrajet (102852), de 15 à 69 ans inclus, IMC > 30 ou hypertension artérielle - pour communication téléphonique ou vidéo d'au moins 30 minutes	23,29	23,29	23,29
794275	R	19,71	1,181706	Patients diabétiques avec prétrajet (102852), de 15 à 69 ans inclus, IMC > 30 ou hypertension artérielle - pour communication téléphonique ou vidéo d'au moins 30 minutes	23,29	23,29	23,29
794312	R	19,71	1,181706	Patients diabétiques avec prétrajet (102852), de 15 à 69 ans inclus, IMC > 30 ou hypertension artérielle - pour communication téléphonique ou vidéo d'au moins 30 minutes	23,29	23,29	23,29

Diabète - éducation - Pharmacien avec numéro Inami							
794953	R	19,71	1,181706	Patients diabétiques avec pré-trajet (102852), de 15 à 69 ans inclus, IMC > 30 ou hypertension artérielle - pour communication téléphonique ou vidéo d'au moins 30 minutes	23,29	23,29	23,29

Numéro de code	Libellé	Honoraires	Intervention	
			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel

**Ergothérapeutes**      **Prestation reprise ci-dessous avec mention du pseudocode 792433 sur l'attestation**

784335		R	43,96	1,181706	Séance d'information, de conseil et d'apprentissage d'une heure pour les patients qui ont suivi un programme complet de rééducation fonctionnelle dans un centre de rééducation conventionné pour troubles locomoteurs et neurologiques (programme de rééducation fonctionnelle dans le cadre de la convention de rééducation fonctionnelle) et pour lesquels un bilan d'observation (784291-784302) a été établi - pour communication vidéo d'au moins 60 minutes	51,95	46,76	38,97
--------	--	---	-------	----------	--	-------	-------	-------

**Conventions avec les centres de rééducation et les centres spécialisés**

783495					Prestation de logopédie par vidéo (30 minutes) dans le cadre de la convention 771 - ambulat	24,06	24,06	22,22 (*)
	783506				Prestation de logopédie par vidéo (30 minutes) dans le cadre de la convention 771 - hospitalisé	24,06	24,06	24,06 (**)
788992					Séance par vidéo réalisée par un psychologue dans le cadre de la convention 776-1 - ambulat	109,62	109,62	107,78 (*)
	789003				Séance par vidéo réalisée par un psychologue dans le cadre de la convention 776-1 - hospitalisé	109,62	109,62	109,62 (**)
785971					Séance par vidéo réalisée par un psychologue dans le cadre de la convention 776-2 - ambulat	100,53	100,53	98,69 (*)
	785982				Séance par vidéo réalisée par un psychologue dans le cadre de la convention 776-2 - hospitalisé	100,53	100,53	100,53 (**)
783996					Séance d'accompagnement par vidéo ou par téléphone dans le cadre de la convention 776-6 - ambulat	100,00	100,00	98,16 (*)
785993					Séance par vidéo réalisée par un psychologue dans le cadre de la convention 778-1 - ambulat	120,03	120,03	118,19 (*)
	786004				Séance par vidéo réalisée par un psychologue dans le cadre de la convention 778-1 - hospitalisé	120,03	120,03	120,03 (**)
784394					Prestation avis ponctuel par téléphone ou par vidéo dans le cadre de la convention 789-5 - ambulat	168,80	168,80	166,96 (*)
	784405				Prestation avis ponctuel par téléphone ou par vidéo dans le cadre de la convention 789-5 - hospitalisé	168,80	168,80	168,80 (**)
791475					Prestation de logopédie par vidéo (30 minutes) dans le cadre de la convention 950 - ambulat	24,06	24,06	22,22 (*)
	791486				Prestation de logopédie par vidéo (30 minutes) dans le cadre de la convention 950 - hospitalisé	24,06	24,06	24,06 (**)
791534					Prestation de logopédie par vidéo (30 minutes) dans le cadre de la convention 951 - ambulat	24,06	24,06	22,22 (*)
	791545				Prestation de logopédie par vidéo (30 minutes) dans le cadre de la convention 951 - hospitalisé	24,06	24,06	24,06 (**)

(\*) Pour les bénéficiaires sans régime préférentiel, le montant total est facturé.

En application de l'AR du 29/04/1996, un ticket modérateur de 1,84 euro (montant en négatif) est facturé sous le code 765973.

(\*\*) Il n'y a pas de ticket modérateur, le patient hospitalisé est déjà redevable d'un ticket modérateur en application de l'AR du 05/03/1997

**Hôpitaux généraux et psychiatriques**      **Montant par jour/montant par admission pour l'hospitalisation partielle dans les services A de jour, A de nuit, T de jour, T de nuit, K de jour et K de nuit**

**Hôpitaux psychiatriques**

762996					Postcure de rééducation: séances individuelles de 45 minutes par communication vidéo	40,00	40,00	40,00
--------	--	--	--	--	--	-------	-------	-------

**Protocole 3 : Formes alternatives de soins aux personnes âgées**

794496					Séance de case management basse intensité - médecin généraliste	23,75	23,75	23,75
794614					Séance de case management haute intensité - médecin généraliste	23,75	23,75	23,75
794570					Séance de case management basse intensité - assistant social	23,75	23,75	23,75
794695					Séance de case management haute intensité - assistant social	23,75	23,75	23,75
794533					Séance de case management basse intensité - infirmier	23,75	23,75	23,75
794651					Séance de case management haute intensité - infirmier	23,75	23,75	23,75
794732					Séance d'ergothérapie	23,75	23,75	23,75
794776					Séance de suivi psychologique	29,15	29,15	29,15

**Psychologues**

788970					Séance TCC par communication vidéo - ambulat	52,20	52,20	50,36 (*)
	788981				Séance TCC par communication vidéo - hospitalisé	52,20	52,20	52,20 (**)

(\*) Pour les bénéficiaires sans régime préférentiel, le montant total de 52,20 euros est facturé sous le code 788970.

En application de l'AR du 29/04/1996, un ticket modérateur de 1,84 euro (montant en négatif) est facturé sous le code 765973.

(\*\*) Il n'y a pas de ticket modérateur, le patient hospitalisé est déjà redevable d'un ticket modérateur en application de l'AR du 05/03/1997

**Soins de psychologie de première ligne - Par consultation vidéo**

789950					Séance de psychologie de 60 minutes pour les bénéficiaires de 18-64 ans	61,17	57,17	49,97
791291					Séance de psychologie de 45 minutes pour un bénéficiaire souffrant principalement d'un problème anxieux pour les bénéficiaires de 18-64 ans	45,88	41,88	34,68 (***)
791313					Séance de psychologie de 45 minutes pour un bénéficiaire souffrant principalement d'un problème dépressif pour les bénéficiaires de 18-64 ans	45,88	41,88	34,68 (***)
791335					Séance de psychologie de 45 minutes pour un bénéficiaire souffrant principalement d'un problème de consommation d'alcool pour les bénéficiaires de 18-64 ans	45,88	41,88	34,68 (***)

(\*\*\*) Pour les séances de communication par vidéo de 45 minutes réalisées du 14-3-2020 jusqu'au 14-5-2020 inclus, il est possible d'utiliser soit les pseudocodes par type de problème, soit le pseudocode 789972

## 2. Rétributions pour les prestations avec contact physique, dans le cadre de la crise du COVID-19

Numéro de code	Libellé	Honoraires	Intervention	
			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel

### 2.a) applicables à partir du 01-03-2020

#### Praticiens de l'art infirmier

419333		W	2,946	4,744672	Suivi et surveillance des patients avec une problématique liée au COVID-19, diagnostiquée par un médecin, à domicile	13,98	13,98	13,98
419355		W	4,504	4,744672	Suivi et surveillance des patients avec une problématique liée au COVID-19, diagnostiquée par un médecin, à domicile le week-end ou un jour férié	21,37	21,37	21,37
419370		W	2,946	4,744672	Suivi et surveillance des patients avec une problématique liée au COVID-19, diagnostiquée par un médecin, maison de convalescence	13,98	13,98	13,98
419392		W	2,946	4,744672	Suivi et surveillance des patients avec une problématique liée au COVID-19, diagnostiquée par un médecin, au domicile ou à la résidence communautaires, momentanés ou définitifs, de personnes handicapées	13,98	13,98	13,98
419252		W	0,554	4,744672	Montant complémentaire à la prestation de base / forfait PP	2,63	2,63	2,63
419274		W	0,637	4,744672	Montant complémentaire au forfait A / forfait PA	3,02	3,02	3,02
419296		W	0,776	4,744672	Montant complémentaire au forfait B / forfait PB	3,68	3,68	3,68
419311		W	1,109	4,744672	Montant complémentaire au forfait C / forfait PC	5,26	5,26	5,26

#### Kinésithérapeutes

518055		M	24	0,927692	Soins dispensés par un kinésithérapeute dans une structure de soins intermédiaire	22,26	22,26	22,26
--------	--	---	----	----------	---	-------	-------	-------

### 2.b) applicables à partir du 14-03-2020

#### Médecins-spécialistes en radiothérapie-oncologie

444710	444721	K	2000	1,290865	Irradiation du sein via hypofractionnement (5 fractions) avec modulation d'intensité (IMRT) dans le cadre du COVID19	2.581,73	2.581,73	2.581,73
--------	--------	---	------	----------	--	----------	----------	----------

#### Médecins-spécialistes

	793800	N	0	0,000000	Patient COVID-19	0,00	0,00	0,00 (*)
	211061	N	168	0,774166	Installation et surveillance de la respiration artificielle contrôlée ou assistée continue, sous intubation trachéale ou trachéotomie en dehors de la narcose, y compris la capnométrie : à partir du troisième jour pour les patients COVID-19	130,06	130,06	130,06
	212063	N	30	0,774166	Surveillance continue des fonctions vitales et non vitales à l'aide d'un appareil de surveillance qui suit de façon permanente au minimum l'électrocardiogramme y compris les enregistrements éventuels, en dehors des narcoses, des interventions chirurgicales et obstétricales et en dehors des tests fonctionnels cardiaques : à partir du troisième jour pour les patients COVID-19	23,22	23,22	23,22
	214060	N	85	0,774166	Surveillance continue de la fonction cardiaque (avec ou sans la surveillance d'autres paramètres vitaux) à l'aide d'un appareil de surveillance qui à côté de l'électrocardiogramme suit de façon permanente la pression artérielle à l'aide d'un cathéter intra-artériel (en dehors des narcoses, des interventions chirurgicales et obstétricales et en dehors des tests fonctionnels cardiaques), y compris les enregistrements éventuels : à partir du troisième jour pour les patients COVID-19	65,80	65,80	65,80
	214141	N	92	0,774166	Mesures du débit cardiaque par courbes de thermodilution ou courbes de dilution de colorant et/ou monitoring continu de la pression intracardiaque ou pulmonaire au moyen d'un cathéter intracardiaque, à partir du troisième jour pour les patients COVID-19, par jour	71,22	71,22	71,22
	211960	N	92	0,774166	Mesures du débit cardiaque par courbes de thermodilution ou courbes de dilution de colorant, à partir du premier jour pour les patients COVID-19, par jour	71,22	71,22	71,22
	211982	N	168	0,774166	Surveillance de l'oxygénation membranaeuse extracorporelle (ECMO) en dehors des interventions chirurgicales : à partir du deuxième jour pour les patients COVID-19	130,06	130,06	130,06
	597984	C	20	1,400000	Supplément d'honoraires pour la surveillance d'un patient COVID-19 hospitalisé, par jour	28,00	28,00	28,00

(\*) Il s'agit d'une prestation à 0 €, qui doit être enregistrée dans le fichier de facturation électronique de manière à pouvoir identifier les patients COVID-19

### 2.c) applicables à partir du 23-03-2020

#### Centres de triage

101850		K	13	2,000000	Consultation du patient dans un centre de triage en vue du triage Covid-19	26,78	26,78	26,78
101813		K	20	2,000000	Consultation du patient dans un centre de triage en vue du triage Covid-19 durant les week-ends et les jours fériés	39,98	39,98	39,98

### 3. Rétributions pour les tests de dépistage du coronavirus, dans le cadre de la crise du COVID-19

Numéro de code	Libellé	Honoraires	Intervention	
			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel

#### Biologie clinique

#### 3.a) applicables à partir du 01-03-2020

554934	554945	B	1400	0,033434	Détection au moins du virus SARS-CoV-2 au moyen d'une technique d'amplification moléculaire	46,81	46,81	46,81
--------	--------	---	------	----------	---	-------	-------	-------

#### 3.b) applicables à partir du 01-04-2020

554956	554960	B	500	0,033434	Détection d'antigènes du virus SARS-CoV-2	16,72	16,72	16,72
--------	--------	---	-----	----------	---	-------	-------	-------